

Question présentée par le député :

M. Murat-Julian Alder

Date de dépôt : 7 avril 2022

Question écrite urgente

Sacrifice du patrimoine immobilier historique genevois : après le Noble Exercice de l'Arc, la Gradeline ?

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Dans un article paru le 16 mars 2022 dans La Tribune de Genève¹, nous apprenons :

- que l'Etat refuse d'entrer en matière sur une demande de classement de l'association SOS Patrimoine CEG concernant le chalet urbain de la Gradeline, un immeuble qui a pourtant une valeur historique incontestable ;
- que la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) doit encore prendre position à propos de l'avenir de cet immeuble ;
- qu'une pétition pour sa préservation a été lancée ;
- que les communes de Cologny et Chêne-Bougeries n'auraient trouvé aucun intérêt à racheter la Gradeline pour en faire un musée.

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Pour quels motifs l'Etat a-t-il refusé d'entrer en matière sur la demande de classement de l'association SOS Patrimoine CEG ?***
- 2. La CMNS a-t-elle pris position dans cette affaire depuis le 16 mars 2022 ? Dans l'affirmative, quelle est-elle ?***

¹ <https://www.tdg.ch/letat-sacrifie-la-gradeline-batiment-historique-869550782315>

3. *Le Conseil d'Etat a-t-il discuté d'un éventuel rachat de la Gradeline avec les communes de Coligny et de Chêne-Bougeries ?*
4. *Dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ces discussions ?*
5. *D'une manière générale, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il le sacrifice de bâtiments ayant une valeur historique indéniable, tels que le Noble Exercice de l'Arc et la Gradeline, tout en tolérant la réalisation d'immeubles dont l'esthétique architecturale est parfois franchement douteuse ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de ses promptes réponses aux questions ci-dessus.